

AUTO MOTO PASSION

Rue de l'Avenir – 610 Parc des activités de Fiancéy
26250 LIVRON
amp26livron@gmail.com - 06 10 77 50 91
www.auto-moto-passion-meca.fr

Siret 45395242600022.

En tant qu'organisme de formation, AUTO MOTO PASSION est enregistré sous le numéro 84260317626.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Numéro UAI 0261565K.



FICHE INFO :

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Comme tous les contrats de travail, le contrat de professionnalisation peut être rompu à l'initiative du salarié ou de l'employeur. Mais les modalités peuvent varier selon le **type de contrat**, ou si la rupture intervient avant ou après la fin de la **période d'essai**. Zoom ici sur les différents cas de figures.

Le contrat de professionnalisation en bref

Pour rappel, le contrat de professionnalisation peut être un CDD ou un CDI de 6 à 12 mois (24 mois possibles). Il a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle. Il peut alors être conclu par :

- un jeune de **15 à 25 ans** pour compléter sa formation initiale,
- par les demandeurs d'emploi **à partir de 26 ans**,
- par les bénéficiaires du RSA, de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation de solidarité spécifique.

Comme pour de nombreux contrats, il comporte une **période d'essai légale**. Si celle de la convention collective est plus favorable, c'est celle-ci qui s'applique.

- Pour les **contrats en CDD**, elle est de 1 jour par semaine et de 2 semaines maximum pour les contrats ne dépassant pas 6 mois. Et de 1 mois pour un contrat de plus de 6 mois.
- En **CDI**, elle est de 2 mois pour les ouvriers et employés, 3 mois pour les techniciens et agents de maîtrise, et 4 mois pour les cadres.

(source inspection-du-travail.com)

+ d'infos

<https://www.alternance.fr/articles/contrat/rupture-contrat-de-professionnalisation/>